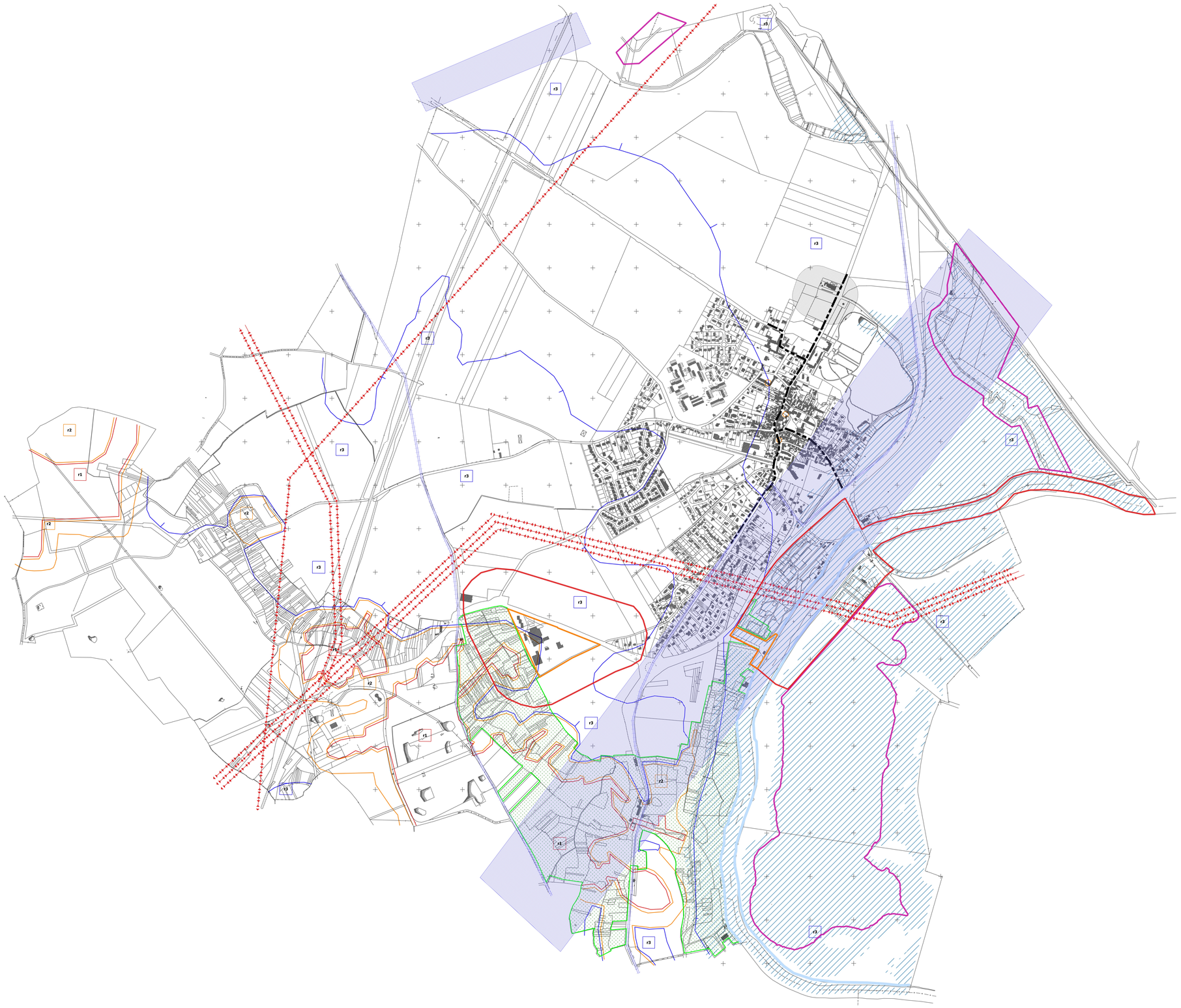

Légende des SUP

- A1 : Servitudes relatives à la protection des bois et forêts soumis au régime forestier
- EL3 : Halage et marchepied
- EL7 : Servitudes d'alignement
- I4 : Servitudes relatives à l'établissement des canalisations électriques
- INT1 : Servitudes instituées au voisinage des cimetières
- PT2 : Servitudes de protection des centres radio-électriques d'émission et de réception contre les obstacles
- PT3 : Servitude attachée aux réseaux de télécommunications
- T1 : Zone en bordure de laquelle s'appliquent les servitudes relatives au chemin de fer

PM1 : Servitudes résultant des plans d'exposition aux risques naturels prévisibles

- PPRMT : Zone Bleue
- PPRMT : Zone Orange
- PPRMT : Zone Rouge
- Secteur soumis aux dispositions du PPRI

AS1 : Servitude résultant de l'instauration de périmètres de protection des eaux destinées à la consommation humaine et des eaux minérales

- Périmètre de Protection Rapprochée - Zone 1
- Périmètre de Protection Rapprochée - Zone 2
- Périmètre de Protection Immédiate

Département de Seine-et-Marne

Commune d'ANNET-SUR-MARNE

PLAN LOCAL D'URBANISME

Plan des Servitudes d'utilité publique (SUP)

La SUP AS1 a été retracée selon le plan fourni en annexe de l'arrêté préfectoral du 09 janvier 2009, déclarant d'utilité publique le périmètre de protection du captage d'Annet-sur-Marne.

Vu pour être annexé à la DCM du :	Référence : E10344	Altereo 128 rue de Charenton 75012 PARIS Tel : 01.77.15.65.37
Date : Septembre 2018	Echelle : 1/6 500	altereo